

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 161-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.577

Déposée le: 01.06.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zryd (Magglingen, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 04.06.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Halte à la soustraction d'impôt

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre des mesures supplémentaires pour réduire l'ampleur de la soustraction d'impôt.

Développement :

Le conseiller national radical zurichois Hans-Peter Portmann, un banquier soit dit en passant, a récemment déclaré qu'en Suisse, la soustraction d'impôt atteignait des proportions nettement plus importantes que ce qu'on imagine. Il a ainsi confirmé que ce pressent le PS depuis des années. En 2007, le Conseil-exécutif estimait que vu les informations nombreuses et variées fournies à l'Intendance des impôts pendant la procédure de taxation, le risque de dissimulation de revenu et de fortune imposables était limité. Avec les informations dont on dispose aujourd'hui, le Conseil-exécutif pourra difficilement maintenir le point de vue qui était le sien en 2007.

Motivation de l'urgence :

La soustraction d'impôt est un sujet délicat d'une actualité brûlante. Après avoir adopté de vastes programmes d'austérité, le canton de Berne ne peut pas se permettre de renoncer à des recettes fiscales.